

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 777

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rempart du langage

Mon article sur la «Justice impénétrable» (DP 775) n'a guère eu l'heur de plaire! De différents côtés, on me fait valoir que je confonds tout et que je n'y comprends rien — quant à ce dernier point, à dire vrai, c'est précisément ce que je disais, mais selon mes interlocuteurs, c'est à ma mauvaise volonté que je devrais m'en prendre et au fait que j'ai négligé de m'informer.

Dans les termes les plus courtois, l'un d'eux, l'ancien juge Philibert Muret, a même pris la peine de m'écrire, et sa réponse mérite d'être citée:

«Le *langage judiciaire* est moins obscur qu'autrefois. Il l'est encore pour le profane, comme tout vocabulaire technique. Comment expliquer ou remplacer des termes précis comme «allégué» ou «commission rogatoire»? Quiconque veut s'informer le peut (au greffe du tribunal, auprès d'un service de consultations juridiques, voire auprès d'un consulat) sans nécessairement passer par un avocat.

»La convocation par la *Feuille des avis officiels* est exceptionnelle, lorsque le destinataire est vraiment introuvable (ce n'est la faute ni du tribunal, ni de la partie adverse!). Les chances d'atteindre l'intéressé sont évidemment faibles; mais comment faire mieux? La disparition d'une partie ne doit pas empêcher l'autre d'obtenir un jugement, ce serait trop commode!

»La *langue officielle* est le français, notamment dans les publications, pour des raisons évidentes. En voudrait-on une autre, laquelle choisir pour atteindre un destinataire dont on ignore tout sauf le nom? Aux audiences en revanche, il y a toujours un interprète lorsque c'est nécessaire.

»La *gratuité de la procédure* est un remède illusoire, qui crée autant d'injustices qu'il ne prétend en supprimer. Elle profite au riche autant qu'au pauvre, à celui qui a tort autant qu'à celui qui a

raison. Elle encombre les tribunaux de réclamations insoutenables (keskonrisk? dirait Queneau). Il suffit de corriger l'obstacle des frais par un système de dispenses (qui existe) lorsque les circonstances le justifient (plaideur modeste, prétention soutenable).

»En un mot: rien n'est parfait, mais comment faire mieux?»

Dont acte. Le lecteur jugera. Mon tort — mais je ne disposais pas d'assez de place — c'est de n'avoir parlé que d'un cas, et que de la «justice». Le langage judiciaire demeure obscur pour le profane, écrit M. Muret, «comme tout vocabulaire technique». C'est bien ce que je déplore! *Profane* signifie «étranger aux choses sacrées», par extension «non initié» (à telle ou telle science). L'ennui, c'est que ce qui concerne la justice est une science, mais que cette science nous concerne tous. Or ce qui m'effraye, c'est que de manière générale, *tous* les vocabulaires techniques tendent à devenir impénétrables.

Je ne dirai rien du vocabulaire de la médecine et de la pharmacie: la chose est évidente.

Mais prenez le langage de la critique littéraire. Parlant du roman de Victor Hugo, M. Charles Grivel, qui fut candidat récemment à la chaire de Michel Dentan, écrit («Hugo dans les marges», éd. Zoé): «La plume hugolienne absolutise tout ce qu'elle touche; cela ne fait effet, écrit, que de cette façon, si la phrase qui arrive surpasse celle qui a précédé, si le mot supplante le mot, si la pensée enchérit sur la pensée sans bouger de sa place. Sublimation généralisée: un objet de narration — hache ou brigand, jeune fille ou cheveux longs, sont des cumuls; ils se présentent comme un faisceau d'attributs variés toujours hyperboliques, saisis au plus fort niveau de leur existence, comme arquebouts dans l'opiniâtre tentative de s'exprimer «tels qu'en eux-mêmes» par impossible, tautologiquement de toute façon.»

Pour moi, c'est du chinois — mais il est bien vrai qu'on peut se passer fort bien de littérature. La semaine prochaine, je parlerai d'assurances et de salaires...

J. C.

Feu vert pour un lobby

La parution d'«Ecomobile», ou comment «sortir de l'impasse des transports»¹ marquera une date: voici que s'affirme, dans ce secteur politique crucial, un nouveau partenaire à part entière. Fini le règne des décisions en circuits fermés, où les représentants des clubs d'automobilistes colloquaient, à tous les échelons, avec des autorités qui n'avaient rien à leur refuser, la vision apocalyptique de milliers et de milliers de conducteurs en colère, prêts à descendre dans la rue en rangs serrés derrière les bannières du TCS ou de l'ACS, suffisant à faire la décision.

Prennent donc la parole d'autres usagers de la route et du rail, sensibles à d'autres priorités que celles de la voiture reine, décidés à défendre une autre politique des transports et prêts à faire valoir une vue d'ensemble de leurs préoccupations, au-delà de combats ponctuels contre les menées du lobby en place.

Ces quelque 150 pages de constats, d'analyses, de propositions et de documents ne dépayseront pas les lecteurs de DP qui y retrouveront la plupart des thèses défendues dans ces colonnes depuis des années. Mais la formule ramassée et claire de ce manifeste est tout à fait indiquée au moment où la politique des transports se présente plus que jamais, pour le commun des mortels, comme un ensemble touffu et disparate de projets, de réformes plus ou moins globales, de contre-propositions et d'initiatives diverses. En fait, tout est passé brièvement en revue dans «Ecomobile», et des notes détaillées permettront aux personnes spécialement sensibilisées à tel ou tel aspect des problèmes soulevés de remonter facilement aux sources.

Pour mémoire, les idées-force de cette «politique

¹ «Ecomobile. Sortir de l'impasse des transports», Jean-Claude Hennet. Association suisse des transports (Delémont) et Editions d'En-Bas (Lausanne). Publié avec l'appui du WWF Suisse et de l'Institut suisse de la vie.